

Logonna-Daoulas

Pors-Beac'h. Un conseil portuaire décidé

Un conseil portuaire va être créé pour la gestion du petit port de Pors-Beac'h. L'annonce a été faite, le 9 décembre, en conseil municipal, par le maire, Hervé Briant.

Pors-Beac'h a connu son heure de gloire dans les années 80, lors du premier rassemblement de vieux gréements dans la rade de Brest. C'est en 1983 que l'État a transféré la gestion du port au département. Ce transfert de compétence a pris fin en 2003, avec la décision de confier ces équipements aux communes. « Pour améliorer les conditions de gestion du site, il sera mis en place un conseil portuaire, comme cela est prévu par le code des ports maritimes », a expliqué Hervé Briant.

Cette entité consultative a pour objectif de donner son avis sur la gestion des affaires du port communal intéressant, notamment, les usagers.



Le site de Pors-Beac'h a connu son heure de gloire lors des grands rassemblements de vieux gréements.

C'est le maire qui la présidera. Il sera accompagné par Tanguy Le Bihan, conseiller municipal.

Un mandat d'une durée de cinq ans

Seront également membres de ce conseil portuaire, des représentants des divers utilisateurs de l'équipement : un membre du personnel chargé de l'entretien et de la maintenance du port communal, trois usagers professionnels (pêche, conchyliculture, commerce, services en lien avec les activités marines et nautiques), trois usagers associatifs (plaisance, loisirs nautiques), une personne pour le conseil général (compte tenu de la présence permanente de navires de pêche), et une autre pour la chambre de commerce et d'industrie. La durée du mandat de ses membres sera de cinq ans.